

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 janvier 2015

DCM N° 15-01-29-21

Objet : Intégration de la rue de l'Ancolie dans le domaine public communal.

Rapporteur: Mme SAADI

Les copropriétaires de la rue de l'Ancolie à Magny ont sollicité l'intégration de cette voie dans le domaine public communal.

Toutes les conditions techniques sont réunies pour permettre la régularisation de ce dossier et l'acquisition par la Ville de Metz de la parcelle concernée, d'une superficie de 09 a 56 ca, pour le prix symbolique d'un Euro.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande d'intégration des copropriétaires ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** en vue de son intégration dans le domaine public communal l'emprise foncière correspondant à la rue de l'Ancolie et cadastrée sous :

BAN DE MAGNY:

Section MC – n ° 122 – rue de l'Ancolie - 09 a 56 ca

appartenant à différents copropriétaires ;

- **DE REALISER** cette acquisition moyennant le prix symbolique d'un Euro, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;

- **DE PRENDRE** les frais d'acte à la charge de la Ville de METZ ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 5

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ